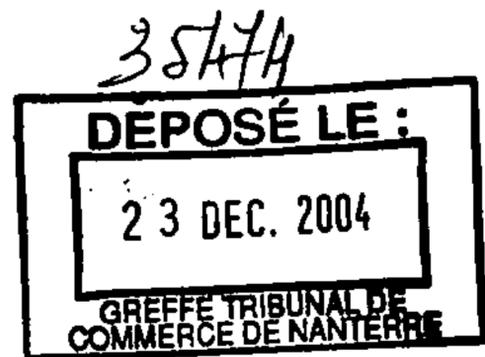


REQUÊTE



A Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de Nanterre,

Le soussigné,

- Monsieur Jean-Luc Decornoy  
agissant au nom et en qualité de président du directoire de  
**KPMG S.A.**  
société d'expertise comptable - commissaire aux comptes  
société anonyme à directoire et conseil de surveillance  
au capital de 5 497 100 euros  
Siège social :  
"Les Hauts de Villiers"  
2 bis rue de Villiers  
92300 Levallois- Perret  
775 726 417 RCS Nanterre

80<sup>b</sup> 1936

A l'honneur de porter à votre connaissance ce qui suit :

- KPMG S.A., société d'expertise comptable - commissaire aux comptes, se propose d'absorber par voie de fusion ses filiales :
- Société d'expertise et d'audit – FIDAUDIT, S.A.R.L. au capital de 7 622, 45 euros, ayant son siège social à Fort de France (97200), Route de la Pointe des Sables – Centre d'affaires Dillon Valmenière, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Fort de France sous le numéro 348 755 117.
- FIDUCIAIRE CONTINENTALE GRENOBLE - Société d'Expertise Comptable, Société anonyme à Conseil d'Administration, au capital de 75 000 euros, ayant son siège social à Meylan (38240), 9 avenue du Granier, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Grenoble sous le numéro 057 503 393.
- Elle s'engage à détenir en permanence la totalité des parts sociales et actions représentant la totalité du capital des Société d'expertise et d'audit – FIDAUDIT et FIDUCIAIRE CONTINENTALE GRENOBLE pendant toute la période comprise entre le dépôt au greffe du tribunal de commerce du projet de fusion et la réalisation de l'opération, de façon à rendre applicable à cette dernière la procédure simplifiée prévue à l'article L.236-11 du code du commerce.
- En vertu des dispositions des articles L.236-11, L.236-2 et L.225-147 du code du commerce et 257 du décret sur les sociétés commerciales, un ou plusieurs commissaires aux apports choisis parmi les commissaires et experts visés à l'article 64 du décret précité doivent être désignés par Monsieur le Président du Tribunal de Commerce statuant sur requête avec pour mission d'apprécier la valeur des apports en nature et les éventuels avantages particuliers consentis au titre de la fusion.
- C'est pourquoi le requérant demande qu'il vous plaise de bien désigner un commissaire aux apports dont la mission sera celle définie par la loi.

Il vous précise que les commissaires aux comptes titulaires et suppléants des sociétés participant à la fusion sont :

- chez KPMG S.A.

*Commissaires aux comptes titulaires*

Madame Evelyne Hénault  
domiciliée à Paris (75015), 28 rue Vasco de Gama

Monsieur Francois Fournet  
domicilié à Paris (75016), 44 avenue Mozart

*Commissaires aux comptes suppléants*

Société Index  
domiciliée à Paris (75008), 52 rue La Boétie

Monsieur Didier Kling  
domicilié à Paris (75008), 41 avenue de Friedland

- chez Société d'expertise et d'Audit- FIDAUDIT

Néant.

- chez FIDUCIAIRE CONTINENTALE GRENOBLE - société d'expertise comptable

*Commissaire aux comptes titulaire*

Monsieur Robert Jouffroy  
domicilié à Lyon (69001) 2 rue du Bat d'Argent

*Commissaire aux comptes suppléant*

Monsieur Bernard Flory  
domicilié à Lyon (69001) 2 rue du Bat d'Argent



Fait à Levallois-Perret,  
le 5 décembre 2004

**KPMG S.A. annexe à la requête**

**Sociétés absorbées :**

**Fiduciaire d'Expertise et d'Audit - FIDAUDIT**

**S.A. à Conseil d'administration au capital de 7 622, 45 euros**

**Siège social : Valmenière – Route de la Pointe des Sables – Centre d'affaires Dillon-97200 Fort de France**

**348 755 117 RCS Fort de France**

Données au 30/09/2004

Chiffre d'affaires net : 269 592 €

Total du bilan : 208 600 €

Capitaux propres 54 898 €

Nombre de salariés : 2

**FIDUCIAIRE CONTINENTALE GRENOBLE -SOCIETE D'EXPERTISE COMPTABLE**

**S.A. à Conseil d'Administration au capital de 75 000 euros**

**Siège social : 9, avenue du Granier – 38240 Meylan**

**057 503 393 RCS Grenoble**

Données au 30/09/2004

Données au 30/09/2004

Chiffre d'affaires net : 1 061 243 €

Total du bilan : 719 052 €

Capitaux propres 293 101 €

Nombre de salariés : 0

**Société absorbante :**

**KPMG S.A.**

Données au 30/09/2004

Chiffre d'affaires net : 541 072 358 €

Total du bilan : 449 187 455 €

Capitaux propres 153 221 986 €

Nombre de salariés : 5 655

TRIBUNAL DE COMMERCE  
DE NANTERRE

*Le Président*

ORDONNANCE

Nous, Président du Tribunal de Commerce de NANTERRE,

Vu la requête qui précède n° *D/P 2181* et les motifs y exposés,

Nommons *Nouveau* Bernard LELARGE  
21 bis, rue Lord Byron  
75008 Paris

et *Nouveau* Vincent Barthelemy  
7, rue du Parc de Clagny  
78000 Versailles

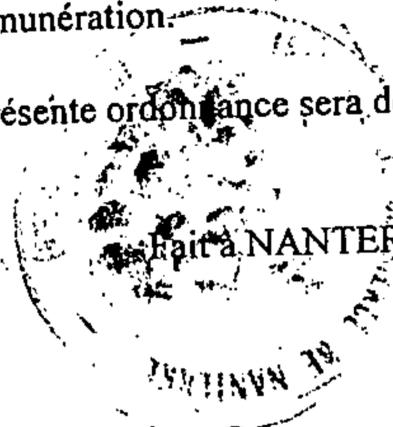
en qualité de

- Commissaire à la fusion et/ou à la scission et/ou aux apports et/ou à la transformation et s'il y a lieu, aux avantages particuliers
- Commissaire chargé d'apprécier la valeur d'un ou plusieurs biens dans le cadre de l'article L 225-101 du Code de Commerce
- Commissaire chargé de vérifier l'actif et le passif dans le cadre de l'article L 228-39 du Code de Commerce

Disons que le (ou les) commissaire (s) ci-dessus désigné (s) pourra (ont) se faire assister, s'il y a lieu, par un ou plusieurs experts de son (leur) choix dans l'accomplissement de sa (leur) mission.

Disons que le (s) commissaire (s) désigné devra (devront) nous soumettre le montant de ses (leurs) honoraires avant de les percevoir, en justifiant de l'accord écrit préalable des sociétés concernées, accord qui devra nous être joint à la requête en fixation de la rémunération.

Disons que la présente ordonnance sera déposée au Greffe de ce Tribunal.



Fait à NANTERRE, le 21 décembre 2014

*Italy*  
Par Delegation S. ITALY